

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, le Jeudi 29 mars 2018 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mesdames ALLEMAND, BERLOU, CHASTAN, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, LANDES, ROUQUET-TAFANI

Messieurs VIDAL, BACCOU, BOZZARELLI, DAMBLEMONT, DECOR, DUPUY, FERREIRA, SENAL,

Procurations : Mme MARTINEZ à Mme CHASTAN, Mme MEGRET à Mme GAIRE, Mme TUCA à Mme BERLOU
M. GUILLEMET à M. BACCOU, M. MARTIN à M. DAMBLEMONT, M. PEGURET à M. DUPUY

Absents, Excusés : Madame GARCIA, Messieurs, GARCIA, SOULAIROL

La séance est ouverte à 18 h 30.

Présents : 16

Procurations : 6

Excusés : 3

Soit : 22 votants

Monsieur Serge Baccou est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°85/2014/5.4 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,

DM 09 - 2018 : Marché de Travaux : Réalisation d'une aire mixte de lavage et remplissage pour les machines à vendanger et les pulvérisateurs. Choix des entreprises - Lot N°01 : VALERIAN - Lot N°02 : SYNTHEA - Lot N°03 : BESSIERE - Lot N°04 : MY CLOTURE

Il a été décidé de retenir les entreprises les mieux-disantes :

DESIGNATION DES LOTS		Entreprise Mieux-disantes		OFFRE	
		NOM	ADRESSES	€ HT	
N°01	Terrassement / Génie Civil / Réseaux internes / Bassin d'évaporation	ENTREPRISE VALERIAN - Variante	70 avenue Maurice Planes Quartier Val de Croze 34070 Montpellier	295 905.23 €	
N°02	Equipements hydrauliques, électromécaniques, électriques et automatismes	ENTREPRISE SYNTHEA - Base	ZAC des Balarucs 12 rue Toussaint Fléchaire 84510 Caumont-sur-Durance	129 855.37 €	
				<i>Prestation supplémentaire N°01 - Vidéoprotection</i>	5 000.00 €
				<i>Prestation supplémentaire N°02 - Assistance technique et aide à l'exploitation</i>	2 734.38 €
N°03	Réseaux externes	BESSIERE TP	Avenue de Poilhes 34310 Capestang	61 324.50 €	
N°04	Clôture et portail	MY CLOTURE	19 Rue Martin Luther King 34500 Béziers	13 885.00 €	
				<i>Prestation supplémentaire N°01 - Assistance technique et aide à l'exploitation</i>	600 .00 €
TOTAL € HORS TAXES				509 304.48 €	
TVA 20%				101 860.90 €	
TOTAL € TTC				611 165.38 €	

*

*

*

AFFAIRES GENERALES

1 - Convention 2018 de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non-ménagers assimilés aux ordures ménagères - Avec la Communauté de Communes La Domitienne

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères produits par d'autres producteurs que les ménages, est une compétence prise en charge par la Communauté de Communes La Domitienne, qui donne lieu à un financement spécifique de la part de ces producteurs ; la Redevance Spéciale.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention, qui définit les conditions, les modalités d'exécution et de facturation de ce service de collecte et de traitement des déchets qu'elle produit. La présente convention est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Redevance Spéciale, calculée en fonction des litrages déclarés, s'élèverait à **13 476.38 € au titre de l'année 2018**.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non-ménagers assimilés aux ordures ménagères, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser la Convention de redevance spéciale qui s'élève à 13 476.38€ au titre de l'année 2018, et précise que cette dépense sera imputée au compte 637.**
- **DIT que la présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement tacite d'année en année jusqu'en 2020, dans le cas où aucun changement n'intervient.**

2 - Micro-crèche Les Petits Filous - Tarif d'urgence 2018 appliqué dans la structure

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le gestionnaire, concernant les demandes urgentes de place en crèche, doit appliquer un tarif horaire moyen N-1 de la structure d'accueil, soit pour un placement d'urgence en 2018.

- Total participations familiales 2017 : 19 000.85 €
- Nombre d'actes en 2017 : 20 082
- Soit un tarif horaire moyen de : 0.95 €

Ce tarif pour accueil exceptionnel ou d'urgence évoluera chaque année en fonction des participations familiales et des heures facturées.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **ADOpte le tarif horaire moyen appliqué dans la structure « Micro-crèche Les Petits Filous » à hauteur de 0.95 €.**
- **PRECISE que ce tarif sera applicable après l'adoption de la présente délibération, et sa notification transmise aux Services préfectoraux du contrôle de légalité et au Comptable public.**

3 - Convention 2018 de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique avec le RLI « Les Sablières »

Comme chaque année, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de la mission de Référent Unique sur la Commune de Cazouls-Lès-Béziers. Elle fixera les règles d'organisation et de suivi de la mission.

La durée de la convention correspond à la durée de cette mission qui se déroulera du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Elle pourra être reconduite chaque année avec l'accord des parties.

Le RLI portera :

- La constitution du partenariat.
- Le montage et la gestion administrative du dossier : Conseil départemental,
- Le recrutement d'un travailleur social sur décision du Président du RLI.
- L'organisation de la passation de relais entre les agents CCAS et le RLI.
- La planification globale des temps de présence du RLI dans chaque commune.
- Le suivi et l'accompagnement des allocataires du RSA dans l'élaboration de leur Contrat d'Engagement Réciproque.
- Des réunions de coordination avec les responsables CCAS désignés par la commune.
- L'organisation des comités de pilotage avec tous les partenaires de l'action.
- La rédaction des bilans auprès des partenaires financeurs.
- La production d'un rapport détaillé de la mission.

La Commune s'engage à :

- Mettre à disposition du Référent Unique un bureau garantissant la confidentialité des accueils, au moins 1 jour par semaine.
- Faciliter le suivi et l'évaluation de l'action, mettre à disposition les documents nécessaires.
- Participer aux différents comités de pilotage.

La Commune participera au financement de la mission selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte à la signature de la présente convention correspondant à 0.40 € par nombre d'habitants de la Commune, soit 0.40 € x 5 002 habitants, soit 2 000.80 €.
- Un solde sur production du bilan annuel correspondant à 55.00 € par bénéficiaire du RSA accompagné sur la période.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **APPROUVE la convention 2018 de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique avec le RLI « Les Sablières »**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention.**

* *
*

AFFAIRES FINANCIERES

4. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2018

Monsieur le Maire explique le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2018.**

5. BUDGET 2017- EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RESULTATS DE CLOTURES 2017

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n°2017-II-787 du 15 novembre 2017, est prononcée l'adhésion de la commune de Cazouls-Lès-Béziers au SIVOM de la Vallée de l'Orb et du Vernazobres, en charge de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement.

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, cette adhésion implique le transfert au syndicat des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ces compétences transférées ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attribués

La Communauté des Communes La Domitienne est substituée à la Commune de Cazouls-Lès-Béziers dans le syndicat Orb et Vernazobres conformément à l'article L5214-21 du CGCT à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après constatation des résultats de clôture 2017 des budgets eau et assainissement et considérant que les contrats en cours perdurent, il convient :

- De dire que les résultats 2017 des budgets eau et assainissement doivent être repris aux budgets 2018 eau et assainissement de la régie municipale de Cazouls-Lès-Béziers
- De dissoudre le Conseil d'Administration de la Régie Eau et Assainissement de Cazouls-Lès-Béziers

Le compte de gestion et le compte administratif 2017 du Budget assainissement collectif ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Régie Municipale Electricité, Eau et Assainissement du 20 mars 2018 et laissent apparaître les soldes suivants :

Section d'exploitation	Montants
Recettes de l'exercice (A)	369 029,27 €
Dépenses de l'exercice (B)	351 563,66 €
Résultats de l'exercice (A)-(B)	17 465,61 €
Excédent d'exploitation reporté 2016 (cpte 002) (C)	262 360,80 €
Résultat de clôture 2017 (A)-(B)+(C)	279 826.41 €
Section d'investissement	
Résultats de l'exercice (A)	348 911,93 €
Dépenses de l'exercice (B)	482 933,59 €
Résultat de l'exercice (A)-(B)	- 134 021,66 €
Résultat reporté 2016 (cpte 001) (C)	390 816.99 €
Résultat de clôture 2017 (A)-(B)+(C)	256 795.33 €

- I. Le compte de gestion et le compte administratif 2017 du Budget eau potable ont été approuvés le 20 mars 2018 par le Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'électricité, d'eau et d'assainissement et laissent apparaître les soldes suivants :

Section d'exploitation	Montants
Recettes de l'exercice (A)	561 318,01 €
Dépenses de l'exercice (B)	573 550,23 €
Résultats de l'exercice 2016 (A)-(B)	- 12 232,22 €
Excédent d'exploitation reporté 2016 (cpte 002) (C)	269 328,80 €
Part du résultat d'exploitation 2016 affecté à l'investissement (D)	- 15 000,00 €
Résultat de clôture 2017 (E) (A)-(B)+(C)-(D)	242 096.58 €
Section d'investissement	
Résultats de l'exercice (A)	255 251,26 €
Dépenses de l'exercice (B)	209 910,01 €
Résultat de l'exercice 2017 (A)-(B)	45 341,25 €
Résultat reporté 2016 (cpte 001) (C)	- 14 512,59 €
Résultat de clôture 2017 (A)-(B)+(C)	30 828.66 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **CONSTATE** que les résultats reportés des comptes administratifs 2017 des budgets eau et assainissement collectif s'élèvent à :

Pour l'assainissement collectif :

Section d'exploitation : 279 826.41 € R/ compte 002

Section d'investissement : 256 795.33 € R/ compte 001

Pour l'eau potable :

Section d'exploitation : 242 096.58 € R/ compte 002

Section d'investissement : 30 828.66 € R/ compte 001

- DIT que, considérant que les services publics industriels et commerciaux sont soumis au principe de l'équilibre financier par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, que l'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. Ces résultats doivent être repris aux budgets 2018 des services eau et assainissement de la Régie de Cazouls-Lès-Béziers afin que celle-ci puisse assurer la gestion et l'exploitation de ces services durant l'année 2018.
- DIT que le Conseil d'Administration en place de la Régie Municipale d'eau et d'assainissement est dissout. Le Conseil Syndical du SIVOM Orb et Vernazobres, sur proposition de son Président, devra désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration.

6. Eau et Assainissement : reprise du passif de la R.M.E.A. de Cazouls-Lès-Béziers et transfert au SI-VOM Orb et Vernazobres

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'article L.5721-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le transfert de compétences à un Syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, et CONSIDÉRANT que l'article précité entraîne l'application de plein droit des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1 qui rendent obligatoire la mise à la disposition au syndicat mixte des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de ces compétences ;

CONSIDÉRANT que cette disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité, ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais une transmission des droits et obligations du propriétaire et entraîne seulement un changement d'affectataire du domaine public ;

VU la délibération n°149/2017//9.1 en date du 8 septembre 2017 portant adhésion de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable) de la Région du Vernazobres et transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT,

VU l'arrêté préfectoral 2017-II-691 du 3 octobre 2017 relatif à la modification des statuts du SIAEP de la Région du Vernazobres ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-II-787 du 15 novembre 2017 portant extension du périmètre du SIAEP de la Région du Vernazobres par l'adjonction de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers,

VU les nouveaux statuts du SIVOM Orb et Vernazobres, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Adduction d'Eau Potable – Assainissement Collectif « à la carte », ex-SIAEP de la Région du Vernazobres

VU la délibération du Conseil municipal n°196/2017/1.6.1 du 21 décembre 2017 concernant le transfert de l'actif eau et assainissement de la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement au SIVOM Orb et Vernazobres

CONSIDÉRANT dès lors que la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement de Cazouls-Lès-Béziers ne sera plus, à compter du 1^{er} janvier 2018, délégataire de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers pour l'exercice des compétences eau et assainissement ;

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **APPROUVE l'intégration par la Commune de Cazouls-Lès-Béziers et le transfert au SIVOM Orb et Vernazobres du passif « eau » et « assainissement », comme suit :**

TRANSFERT DU PASSIF

EN CREDIT		EN DEBIT	
Compte 1641 Emprunt en cours	1 830 719,25 €	Compte 2492 Mise à disposition de biens dans le cadre d'un transfert de compétence	4 730 015.53 €
Compte 102 Dotation et Fonds	872 774,65 €	Compte 139 Amortissement des Subventions	75 467.00 €
Compte 1068 Autres Réserves	246 390,49 €		
Compte 131 Subventions d'Equipements	1 855 598,14 €		
	4 805 482.53 €		4 805 482.53 €

7. Transfert restes à réaliser Assainissement 2017 au SIVOM Orb et Vernazobres

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au remplacement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), qui stipule que le transfert de compétences entraîne le transfert au syndicat des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés,

Vu la délibération de la Commune de Cazouls les Béziers en date du 8 septembre 2017 portant adhésion de la Commune au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement dénommé SIVOM Orb et Vernazobre,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-II-787 du 15 novembre 2017 portant extension du périmètre du syndicat par l'adhésion de la Commune de Cazouls les Béziers,

Vu l'arrêté n°2018-II-31 du 24 janvier 2018 relatif à la modification des statuts du syndicat et sa transformation en syndicat Mixte adduction eau potable et assainissement,

Considérant que les restes à réaliser sur les opérations d'eau et d'assainissement, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, lorsqu'ils résultent d'engagement pris reçus au titre des compétences transférées, sont transférés directement au Budget distinct M4 du Syndicat.

Monsieur le Maire propose le transfert des restes à réaliser suivants :

Assainissement :

Etat des dépenses d'investissement restant à réaliser – 2017

N° OP	Opération	Article budgétaire	Montant à reporter en RAR	Tiers	Justification	Date d'engagement
934	Réhabilitation du réseau eaux usées	2315	4 583.00 €	Assainissement 34	Contrat engagé	18/09/2015

987	Nouvelle Station d'Épuration	1328	15 894.00 €	Commune de Cazouls-Lès-Béziers	Règlement de facture PRIMA Ingénierie - Remboursement par la Régie Municipale	04/10/2017
			7 212.00 €	Commune de Cazouls-Lès-Béziers	Règlement de facture PRIMA Ingénierie - Remboursement par la Régie Municipale	09/11/2017
		2315	77 377.00 €	PRIMA Ingénierie	Contrat engagé	20/06/2017
TOTAL DES DEPENSES		105 066.00 €				

Etat des recettes d'investissement restant à réaliser – 2017

N° OP	Opération	Article budgétaire	Montant à reporter en RAR	Tiers	Justification	Date d'engagement
987	Nouvelle Station d'Épuration	1323	17 027.00 €	Conseil Départemental	Subvention notifiée	27/04/2016
		1328	15 894.00 €	Régie Municipale de Cazouls-Lès-Béziers	Règlement de facture PRIMA Ingénierie - Remboursement par la Régie Municipale	04/10/2017
			7 212.00 €	Régie Municipale de Cazouls-Lès-Béziers	Règlement de facture PRIMA Ingénierie - Remboursement par la Régie Municipale	09/11/2017
TOTAL DES RECETTES		40 133.00 €				

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants pour les opérations **ASSAINISSEMENT** :
 - Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à intégrer par le **SIVOM ORB ET VERNAZOBRES** : 105 066.00 €
 - Le montant des recettes d'investissement du budget principal à intégrer par le **SIVOM ORB ET VERNAZOBRES** : 40 133.00 €
- **PRECISE** que ces écritures doivent être adoptées par le **SIVOM ORB ET VERNAZOBRES**, et reprise sur l'exercice budgétaire 2018 de ladite structure.

BUDGET ANNEXE JEUNESSE

8 - Approbation du Compte de Gestion Jeunesse 2017

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : + 4 765.81 €
- Résultats antérieurs reportés : + 246.78 €
- Résultat global de fonctionnement : + 5 012.59 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Jeunesse du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

9 - Approbation du Compte Administratif Jeunesse 2017

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : + 4 765.81 €
- Résultats antérieurs reportés : + 246.78 €
- Résultat global de fonctionnement : + 5 012.59 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annex Jeunesse.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10 - Affectation des résultats Jeunesse 2017

Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : Excédent de fonctionnement reporté :
	5 012.59 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

11 - Approbation du Budget Primitif Jeunesse 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	494 110 €	494 110 €
Section d'investissement	0	0
TOTAL	494 110 €	494 110 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **ADOpte** le Budget Primitif du Service Municipal de la JEUNESSE 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES

12 - Approbation du Compte de Gestion PF 2017

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : - 3 227.87 €
- Résultats antérieurs reportés : + 2 093.51 €
- Résultat global de fonctionnement : - 1 134.36 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **Approuve** le compte de gestion du Budget Annexe Régie Municipale Pompes Funèbres du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

13 - Approbation du Compte Administratif PF 2017

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : - 3 227.87 €
- Résultats antérieurs reportés : + 2 093.51 €
- Résultat global de fonctionnement : - 1 134.36 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe Régie Municipale Pompes Funèbres.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14 - Affectation des résultats PF 2017

Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
002 : Déficit de fonctionnement reporté :	
- 1 134.36 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

15 - Approbation du Budget Primitif PF 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 250 €	13 250 €
Section d'investissement	0	0
TOTAL	13 250 €	13 250 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif de la Régie Municipale Pompes Funèbres 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE HAMEAU AGRICOLE

16 - Approbation du Compte de Gestion Hameau Agricole 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 389 882.36 €
• Solde antérieur reporté :	+ 295 132.56 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 94 749.80 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Hameau Agricole du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

17 - Approbation du Compte Administratif Hameau Agricole 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 389 882.36 €
• Solde antérieur reporté :	+ 295 132.56 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 94 749.80 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe Hameau Agricole.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18 - Affectation des résultats Hameau Agricole 2017

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : Déficit d'investissement reporté :	
- 94 749.80 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

19 - Approbation du Budget Primitif Hameau Agricole 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	455 835 €	455 835 €
Section d'investissement	337 695 €	337 695 €
TOTAL	793 530 €	793 530 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif du Hameau Agricole 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ESCONDALS

20 - Approbation du Compte de Gestion Lot Les Escondals 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 370 732.09 €
• Solde antérieur reporté :	- 27 835.71 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 398 567.80 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe du Lotissement Les Escondals du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

21 - Approbation du Compte Administratif Lot Les Escondals 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 370 732.09 €
• Solde antérieur reporté :	- 27 835.71 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 398 567.80 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annex du Lotissement Les Escondals.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

22 - Affectation des résultats Lot Les Escondals 2017

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : Déficit d'investissement reporté :	
- 398 567.80 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

23 - Approbation du Budget Primitif Lot Les Escondals 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 122 515 €	2 122 515 €
Section d'investissement	1 459 561 €	1 459 561 €
TOTAL	3 582 076 €	3 582 076 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **ADOpte le Budget Primitif du Lotissement Les Escondals 2018**
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARGUE

20 - Approbation du Compte de Gestion Lot La Margue 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	289 582,00 €
• Solde antérieur reporté :	- 240 075,87 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	49 506,13 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **Approuve le compte de gestion du Budget Annexe du Lotissement La Margue du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

21 - Approbation du Compte Administratif Lot La Margue 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	289 582,00 €
• Solde antérieur reporté :	- 240 075,87 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	49 506,13 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe du Lotissement La Margue.**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

22 - Affectation des résultats Lot La Margue 2017

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u> 001 : Excédent d'investissement reporté : 49 506.13 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

23 - Approbation du Budget Primitif Lot La Margue 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	156 973 €	156 973 €
Section d'investissement	180 480 €	180 480 €
TOTAL	337 453 €	337 453 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif du Lotissement La Margue 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE PAE LES ESCONDALS

28 - Approbation du Compte de Gestion PAE Les Escondals 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 1 050.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	0.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 1 050.00 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 52 551.97 €
• Solde antérieur reporté :	- 115 546.38 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 62 994.41 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe PAE Les Escondals du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

29 - Approbation du Compte Administratif PAE Les Escondals 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 1 050.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	0.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 1 050.00 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 52 551.97 €
• Solde antérieur reporté :	- 115 546.38 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 62 994.41 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe PAE Les Escondals.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

30 - Affectation des résultats PAE Les Escondals 2017

Investissement		Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté :		002 : déficit de fonctionnement reporté	
- 62 994.41 €		- 1 050.00 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

31 - Approbation du Budget Primitif PAE Les Escondals 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	75 000 €	75 000 €
Section d'investissement	342 453 €	342 453 €
TOTAL	417 453 €	417 453 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif du PAE Les Escondals 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE PAE LA MARGUE

32 - Approbation du Compte de Gestion PAE La Margue 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	38 118.67 €
• Résultats antérieurs reportés :	504 446.77 €
• Résultat global de fonctionnement :	542 565.44 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 204 662.25 €
• Solde antérieur reporté :	- 193 353.25 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 398 015.50 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe PAE La Margue du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

33 - Approbation du Compte Administratif PAE La Margue 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	38 118.67 €
• Résultats antérieurs reportés :	504 446.77 €
• Résultat global de fonctionnement :	542 565.44 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 204 662.25 €
• Solde antérieur reporté :	- 193 353.25 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 398 015.50 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du Budget Annexe PAE La Margue.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

34 - Affectation des résultats PAE La Margue 201

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté : - 398 015.50 €	

Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté + 542 565.44 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,
- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

35 - Approbation du Budget Primitif PAE La Margue 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	542 566 €	542 566 €
Section d'investissement	565 200 €	656 200 €
TOTAL	1 107 766 €	1 107 766 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,
- ADOPTE le Budget Primitif du PAE La Margue 2018

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE PAE LE PERAS

36 - Approbation du Compte de Gestion PAE Le Péras 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 235.86 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 3 813.68 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 3 577.82 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 20 264.14 €
• Solde antérieur reporté :	+ 21 179.61 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	+ 915.47 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe PAE Le Péras du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

37 - Approbation du Compte Administratif PAE Le Péras 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 235.86 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 3 813.68 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 3 577.82 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 20 264.14 €
• Solde antérieur reporté :	+ 21 179.61 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	+ 915.47 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,
- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe PAE Le Péras.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

38 - Affectation des résultats PAE Le Péras 2017

Investissement		Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	001 : Excédent d'investissement reporté :		002 : Excédent de fonctionnement Reporté :
	+ 915.47 €		+ 3 577.82 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

39 - Approbation du Budget Primitif PAE Le Péras 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 578 €	3 578 €
Section d'investissement	71 000 €	71 000 €
TOTAL	74 578 €	74 578 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif PAE Le Péras 2018
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE PAE MONTRECROBRE

40 - Approbation du Compte de Gestion PAE Montrecobre 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 6 544.46 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 77 483.69 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 84 028.15 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 62 308.87 €
• Solde antérieur reporté :	- 296 098.67 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 358 407.54 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe PAE Montrecobre du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

41 - Approbation du Compte Administratif PAE Montrecobre 2017

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	- 6 544.46 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 77 483.69 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 84 028.15 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 62 308.87 €
• Solde antérieur reporté :	- 296 098.67 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 358 407.54 €

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Annexe PAE Montrecobre.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

42 - Affectation des résultats PAE Montrecobre 2017

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté :	
- 358 407.54 €	

Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
002 : déficit de fonctionnement reporté	
- 84 028.15 €	

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture.

43 - Approbation du Budget Primitif PAE Montrecobre 2018

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	573 500	573 500 €
Section d'investissement	484 322 €	484 322 €
TOTAL	1 057 822 €	1 057 822 €

Vu le déroulement de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis à la Commune en date du 19 mars 2018,

Vu l'avis favorable au projet de modification N°2 du PLU,

Vu les avis des personnes publiques associées et la prise en compte de ces remarques,

Monsieur le Maire expose que :

La dernière révision générale du P.L.U. a été approuvée le 07 juillet 2011 et sa modification simplifiée en date 31 janvier 2013.

Malgré la mise en œuvre d'une procédure de révision générale du PLU, il est apparu nécessaire d'apporter rapidement au P.L.U des adaptations par le biais d'une procédure de modification de droit commun. Il s'agit en effet de permettre le développement économique de la commune et donc autoriser les nouvelles constructions ainsi que les extensions modérées des équipements nécessaires à la pérennité de la cave coopérative et des autres établissements économiques ou commerciaux situés sur la zone d'activité économique positionnée en entrée de ville depuis Cazouls-Lès-Béziers.

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de PLU, suite et pour tenir compte des observations formulées pendant l'enquête et aux avis des personnes publiques associées.

Etant précisé que l'ensemble des observations et des avis ont donné lieu à des réponses argumentées de la Mairie et du bureau d'études en charge de la procédure d'urbanisme, qui sont annexées à la présente délibération.

Etant également rappelé que dans ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de modification N°2 du PLU,

Considérant que la modification N°2 du PLU, tel qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour,

- **APPROUVE** la modification N°2 du PLU.
- **DIT** que la présente délibération, les documents de réponses aux observations et avis et le dossier de PLU annexés seront transmis au contrôle de la légalité de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BEZIERS
- **DIT** que conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs.
- **DIT** que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Cazouls-Lès-Béziers aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

*

*

*

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

- Insertion d'un encart publicitaire de la Commune d'une ½ page horizontale dans la revue 2018 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault.
- Réponse négative de la Préfecture suite à la sollicitation de la commune pour l'accueil d'un dispositif d'un recueil des demandes de cartes nationales d'identité.
- Accord de principe de la municipalité sur la demande de subventionnement de la nouvelle association « Corsos Cazoulins » ; un montant sera fixé lorsque l'association aura fourni copie de ses statuts officiels et du récépissé de déclaration.
- Notification du Conseil Départemental de l'Hérault, de l'octroi d'une autorisation de programme relatif au projet de voie verte entre Saint Chinian et Cazouls-Lès-Béziers, pour un montant total de 700 000 euros.
- Remerciements suite à des condoléances.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.